

ECPM dénonce le réquisitoire de peine de mort contre Hosni Moubarak !

Dans le cadre du procès de l'ancien président égyptien Hosni Moubarak, le procureur a requis le jeudi 5 janvier 2012, au Caire, la peine capitale pour l'ancien chef d'État. La peine de mort a également été requise pour l'ancien ministre de l'intérieur Habib Al Adali et six hauts responsables des services de sécurité. Ils sont accusés d'avoir incité et encouragé l'assassinat de plus de 800 manifestants pacifiques lors de la révolution du 25 janvier 2011. « La loi égyptienne prévoit la peine de mort pour le meurtre avec préméditation » a confirmé le procureur général Mustapha Souleiman.

Le procès a été ajourné aux 9 et 10 janvier. ECPM condamne avec la plus grande fermeté cette décision et demande aux autorités judiciaires égyptiennes de ne pas appliquer les méthodes iniques de l'ancien régime égyptien.

« Si les juges égyptiens devaient suivre le réquisitoire du parquet, nous considérerions cela comme une véritable négation des espoirs nourris par le « printemps arabe » car la démocratie est pour nous indissociable de l'avancée des droits de l'homme » a déclaré Raphaël CHENUIL-HAZAN, Directeur d'Ensemble Contre la Peine de Mort.

L'Égypte est un pays rétentionniste qui prévoit la peine de mort par pendaison. En 2010, sur les 185 personnes qui ont été condamnées à mort, quatre ont été exécutées (source : base de données sur la peine de mort dans le monde : www.deathpenaltyworldwide.org). Bien qu'il se soit refusé à soutenir à l'ONU l'institution d'un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort, l'État égyptien a ratifié le Pacte international sur les droits civils et politiques, la Convention contre la Torture et les traitements et punitions cruels, inhumains ou dégradants, et signé le Statut de la Cour Pénale Internationale (qui interdit le recours à la peine de mort).

Contact :

Raphaël Chenuil-Hazan, directeur d'ECPM

rchenuil@abolition.fr / 0180877053

